

France : Quatre mousquetaires à Bordeaux

En France, l'heure est à la 'fusion' et à la 'collaboration'. Début juillet, quatre zones viticoles du bordelais - à savoir Premières Côtes de Blaye, Premières Côtes de Bordeaux, Côtes de Franc et Côtes de Castillon - ont uni leurs forces pour former désormais l'appellation d'origine "Côtes de Bordeaux".

Ces quatre régions situées sur la rive droite de la Gironde et de la Garonne produisent essentiellement du vin rouge à base de Merlot, et les vigneron estiment qu'elles présentent suffisamment de similitudes pour n'en plus former qu'une. Un absent de taille, dans ce mouvement de fusion, c'est Côtes de Bourg, une zone qui aurait certainement sa place dans cet ensemble.

Pour l'heure, les vigneron de cette région préfèrent s'abstenir car ils n'approuvent pas les règles qui régissent la nouvelle appellation. Au lieu d'être libre dans le choix du nom qui figurera sur leurs étiquettes, les vigneron doivent en effet faire d'emblée un choix définitif entre leur ancienne appellation et la nouvelle.

Christophe Chateau, président de l'association Bordeaux Côtes, s'étonne de leur absence : "Le but de cette appellation coupole n'était-il pas de simplifier les choses, au lieu de les compliquer encore pour le consommateur ?"

Par ailleurs, l'initiative suscite un grand intérêt. Ainsi, les AOC Graves de Vayres et Bordeaux St Foy ont introduit une demande d'admission à ce nouveau groupement. Concrètement, cette innovation implique qu'à partir du millésime 2007, Bordeaux ne comptera plus 57, mais 'seulement' 54 appellations.

A condition bien entendu que l'INAO reconnaisse officiellement cette nouvelle appellation dans les semaines ou les mois à venir. Les noms 'communaux' individuels, comme Castillon ou Blaye, figureront toujours sur les étiquettes, en dessous du nom de l'appellation coupole.